

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**FINISTERE**

**MAIRIE DE GOURLIZON**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

**Séance du 18 janvier 2024**

Nombre de membres		<b>l'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier</b>
En exercice	13	à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	8	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	8	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la

présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

**Date de la convocation**

12 janvier 2024

**Etaient présents** : Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Nathalie LAPART

**Étaient absents** : Carole PIGEYRE (procuration à Emmanuelle RASSENEUR) – Moktar BENHADJ – Geoffrey COLIN – Emmanuelle RASSENEUR – Loïc FLOCHLAY

**Gwénaëlle JAOUEN a été élu secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**2024-01-01 : PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN BRETAGNE**

**Exposé** :

Vu l'art. L. 1111-9-2 du Code général des Collectivités Territoriales, disposant que dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCoT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante-et-un membres définis comme suit :

- Un représentant de l'Etat,
- un représentant du Conseil régional de Bretagne,

- un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents de Cohérence Territoriale de Bretagne,
- un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne,
- un représentant de chaque département breton,
- un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France,
- un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT,
- un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.

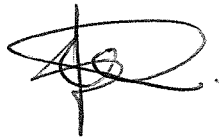
**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal, de donner un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, proposée par le Président de la Région Bretagne.

**Décision :**

**Le Conseil municipal, avec 7 votes pour et une abstention, donne un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, proposée par le Président de la Région Bretagne.**

Le secrétaire de séance



Gwénaëlle JAOUEN

La maire



Emmanuelle RASSENEUR.